FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME

Formation
Code de la Route

Denis VITIEL

Bureau fédéral
Commission nationale Sécurité

Janvier 2024

AVERTISSEMENT :

Les informations contenues dans ces diapositives sont indissociables de la présentation orale qui en est faite.

Les informations contenues dans ces diapositives sont à vocation formatives et pédagogiques

Le Code de la Route vélo droits et devoirs

LE CODE DE LA ROUTE

Ce qu’on voit trop souvent

Photo publiée sur FB par un club FFCT

Le Président justifie la photo en expliquant que c'était pour une œuvre Caritative

Le Code de la Route

Quelques définitions

Le Code de la route :

C’est l’ensemble des lois et dispositions réglementaires qui régissent les règles d’équipement des véhicules et de circulation routière.

Le véhicule :

Tout moyen de transport servant au déplacement de personnes ou au transport de marchandises.

Le Code de la Route

Cycle (R311-1 du CR) :

Véhicule ayant au moins deux roues et propulsé exclusivement par l’énergie musculaire des personnes se trouvant sur le véhicule notamment à l’aide de pédales ou de manivelles.

Cycle à pédalage assisté (R311-1 du CR) :

Cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale 250 Watt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler

LE CODE DE LA ROUTE, REGLES ET SANCTIONS

Le cycliste est le conducteur d'un véhicule.

Les règles du code de la route s'appliquent à tous les usagers.

Les obligations et les règles sont les mêmes.

Les sanctions aussi

Le Code de la Route

L’équipement du Vélo

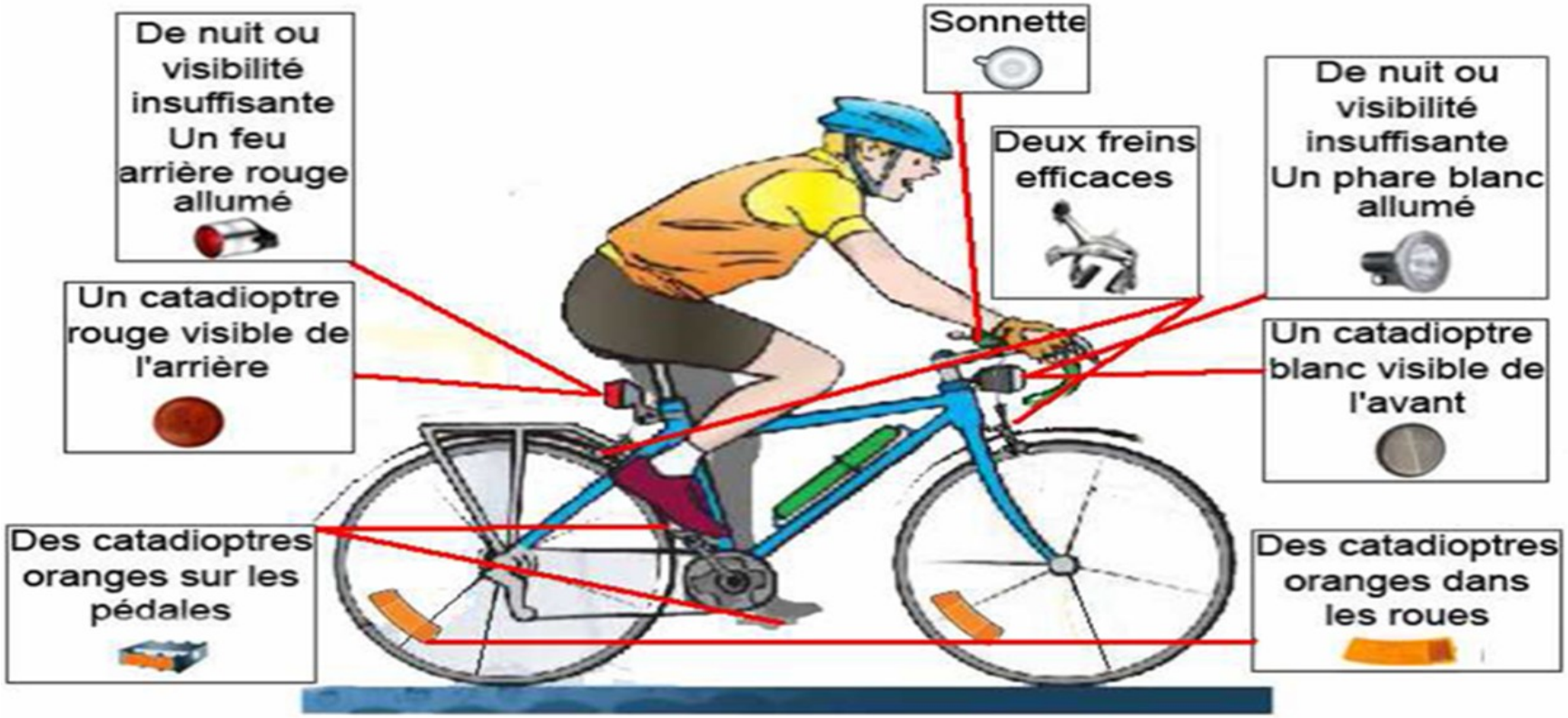

Le Code de la Route

Infractions les plus courantes en vélo				
Nature de l'infraction	**Montant de l'amende**			**Retrait de point**
	Minorée	Normale	Majorée	
Absence d'éclairage		11 €	35 €	**Une infraction à vélo ne peut pas engendrer le retrait de point ou la suspension du permis de conduire.** **Lorsque les infractions relèvent du pénal en revanche, la suspension du permis de conduire peut être décidée par le juge.** (Ex. Conduite en état d'ivresse).
Absence de sonnette		11 €	35 €	
Circulation sur trottoir	90 €	135 €	375 €	
Non respect du feu rouge	90 €	135 €	375 €	
Non respect d'un stop	90 €	135 €	375 €	
Non respect sens interdit	90 €	135 €	375 €	

Le Code de la Route

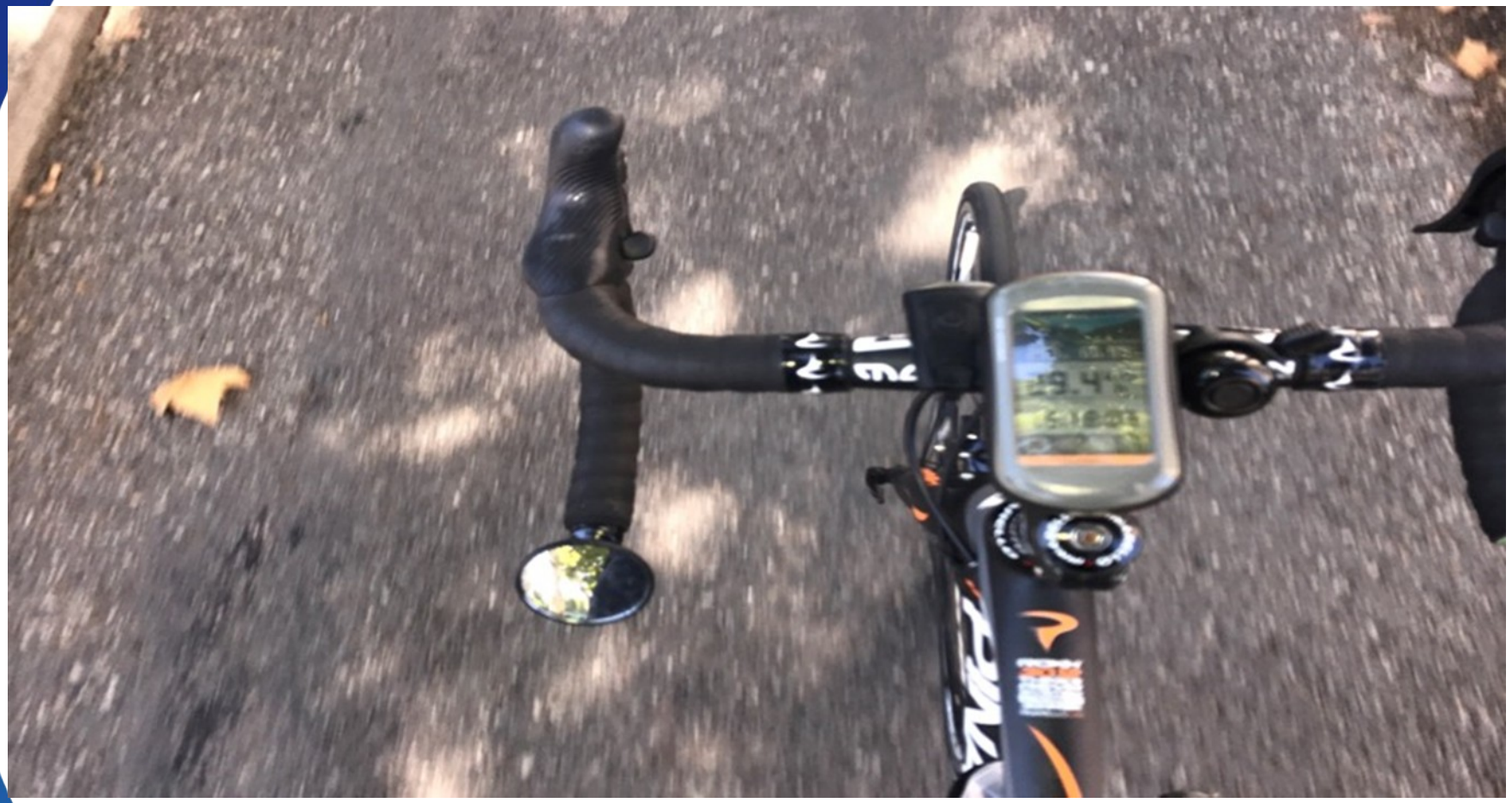

Le Code de la Route

Le Code de la Route

Décret du 24 juin 2020 dans l'article 45b concernant l'éclairage des cycles : « Sont acceptés les dispositifs conformes à des normes ou réglementations techniques en vigueur dans un autre Etat de l'Union européenne ou partie à l'accord instituant l'Espace économique européen, reconnues comme assurant un niveau de sécurité équivalant au cahier des charges visé à l'alinéa précédent. »

Par conséquent le dispositif feu rouge clignotant est autorisé en France.

Le Code de la Route

Le Code de la Route

Rappel Article R431-1-1 du 29/09/2008

Lorsqu'ils circulent la nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout conducteur et passager d'un cycle doivent porter hors agglomération un gilet de haute visibilité conforme à la réglementation.

Mais aussi R 416-19

Le conducteur doit revêtir un gilet de haute visibilité conforme à la réglementation lorsqu'il est amené à quitter un véhicule immobilisé sur la chaussée ou ses abords à la suite d'un arrêt d'urgence.
Lorsqu'il conduit un véhicule, le conducteur doit disposer de ce gilet à portée de main.

Le Code de la Route

Normes pour les vêtements de haute visibilité : EN 471 et EN 20471

Matière rétroréfléchissante : 0.20 m² pour la classe 3
0.13 m² pour la classe 2
0.010 m² pour la classe 1

La classe 2 représente le niveau intermédiaire, que l'on retrouve sur les gilets et les chasubles ou bien des vestes sans bandes rétroréfléchissantes sur les manches.

Le Code de la Route

EQUIPEMENTS DU CYCLISTE OBLIGATOIRES

Gilet haute visibilité
(de nuit et hors agglomération,
de jour par mauvaise visibilité)
Norme EN1150 ou EN471

Facultatifs

Casque
Gants
Vêtements clairs

FF vélo

Le Code de la Route

RÈGLES DE CIRCULATION

Cycliste isolé :

Ne roulez pas trop près de l'accotement, pour éviter les ornières ou gravillons.

Cyclistes groupés :

Groupe de 19 maxi divisé en sous groupe de 8 maxi recommandé
Tolérance pour rouler à 2 de front
Obligation file indienne de nuit ou mauvaise visibilité, et en cas de véhicule en approche